



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 41-20240726

**AGORAH (AGENCE D'OBSERVATION DE LA RÉUNION,
L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT) - VOTE DE SUBVENTION POUR
L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS ENTRE LA CASUD ET L'AGORAH**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 17

Absents : 00

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : 02

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GENGE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noëline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 41-20240726**AGORAH (AGENCE D'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT) - VOTE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CASUD ET L'AGORAH**

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'AGORAH (Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat) a été créée à la Réunion en 1992.

Elle a pour objet de susciter et de mener des réflexions stratégiques et des études susceptibles de promouvoir le développement, l'aménagement et l'environnement de l'île de la Réunion au sein de l'Océan Indien. Elle contribue aussi à la définition des politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, de projets urbains et aux démarches de planification.

Le Président informe que l'article L.121.3 du code de l'urbanisme, modifié par la loi n° 2104-366 du 24 mars 2014 (article 140) pose le principe du partenariat de l'État avec les collectivités territoriales au sein des agences d'urbanisme qui, en tant qu'espaces de dialogue, de débat et de négociation, permettent la conduite en commun des politiques publiques dans un but d'intérêt général.

Le Président rappelle également que la CASUD est membre de droit au sein du conseil d'administration de l'AGORAH.

L'AGORAH réalise dans le cadre de ses missions socles d'intérêt général, divers travaux alimentant des observatoires. On peut citer :

- l'observatoire réunionnais de l'habitat indigne,
- l'observatoire des mobilités durables,
- l'observatoire du foncier économique,
- l'observatoire des loyers privés,
- l'observatoire des risques naturels,
- l'observatoire réunionnais des déchets etc.

Ces travaux sont disponibles sur le site internet de l'AGORAH (<https://www.agorah.com>).

La participation de la CASUD permet maintenant d'intégrer les données de notre territoire à ces observations.

L'AGORAH est sollicitée pour participer à la mise en place de notre observatoire du foncier et l'habitat avec notre service SIG, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et reste un partenaire privilégié de la lutte contre l'habitat indigne.

Le Président propose à l'Assemblée de reconduire la subvention d'un montant de 50 000 euros.

Il précise que le programme de travail 2024 de l'AGORAH ainsi qu'un projet de convention sont annexés à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'AGORAH pour l'exercice 2024,
- d'approuver le programme de travail 2024 ci-annexé,
- d'approuver la convention entre la CASUD et l'AGORAH selon le projet ci-joint,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (Mme Laurence MONDON et M. Henri Claude HUET, en tant que membres du conseil d'administration de l'AGORAH, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'AGORAH pour l'exercice 2024,**
- **approuve le programme de travail 2024 ci-annexé,**
- **approuve la convention entre la CASUD et l'AGORAH selon le projet ci-joint,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 46

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD (CASUD)
ET
L'AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT
ET L'HABITAT (AGORAH)
EXERCICE 2024**

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD (CASUD)

379 rue Hubert Delisle - B.P. 437 – 97 838 LE TAMPON Cedex

Représentée par son Président, Monsieur Jacquet HOARAU ou son délégué dûment habilité

D'une part,

ET

L'AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH)

Sise 2 Rue d'Emmerez de Charmoy– CS 71062 – 97495 Saint-Denis Cédex

Représentée par Monsieur Christian ANNETTE, son Président,

D'autre part,



IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'AGORAH a pour mission de mener des réflexions et études qui contribuent au développement, à l'aménagement et l'environnement de l'Île de la Réunion au sein de l'Océan Indien. Elle contribue ainsi à la définition des politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, de projets urbains et aux démarches de planification.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution d'une subvention à l'AGORAH.

ARTICLE 2 : MONTANT ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Une subvention d'un montant de 50 000 € (Cinquante mille euros) est allouée à l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) par la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) pour les travaux et les études visés au programme de travail 2024 conformément à la délibération Affaire n° xx du conseil communautaire en date du 12 juillet 2024, jointe en annexe.

La subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'association à la signature de la convention :

Au nom de : **AGORAH**

Compte ouvert à l'organisme bancaire : **CAISSE ÉPARGNE**

Code Bancaire : **11315**

Code Guichet : **00001**

Numéro de compte : **08017330084**

Clé RIB : **63**

IBAN : **FR76 1131 5000 0108 0173 3008 463**

ARTICLE 3 : CONTRÔLE DES DOCUMENTS FINANCIERS

En contrepartie du versement de la subvention, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre devra :

- Communiquer à la CASUD l'ensemble de ses travaux conduits dans le cadre du PLH de la CASUD dont le volet habitat indigne ainsi que les différentes données issues des observatoires en lien avec les compétences de la CASUD ;



- Communiquer à la CASUD le bilan financier, son compte de résultat certifié par le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Fournir régulièrement les procès-verbaux des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents promotionnels la participation financière de la CASUD, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

ARTICLE 5 : DURÉE – RESTITUTION DES SOMMES

Un délai d'un an, à compter de la date de notification de la présente convention, est donné au bénéficiaire pour remettre à la CASUD les travaux et études visés au programme de travail 2024 et à la délibération Affaire n° XX du conseil communautaire en date du 28 Juin 2024. En cas d'absence d'activités, la CASUD pourra, après mise en demeure, demander la restitution de toute ou partie des sommes déjà versées.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE DE LA CASUD

La CASUD se réserve le droit de faire procéder au contrôle de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Président de la Communauté.

ARTICLE 7 : NOTIFICATION

La CASUD notifiera à l'association un exemplaire de la présente convention ainsi que la délibération correspondante reçus par le représentant de l'État. Elle prendra effet à la date de notification.

Fait à Le Tampon, en deux exemplaires originaux, le

Pour la CASUD
Le Président,

Jacquet HOARAU

Pour l'AGORAH
Le Président,

Christian ANNETTE

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

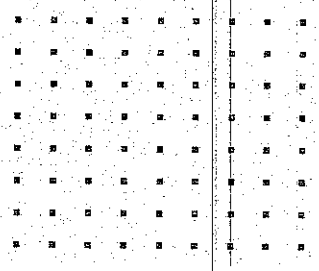
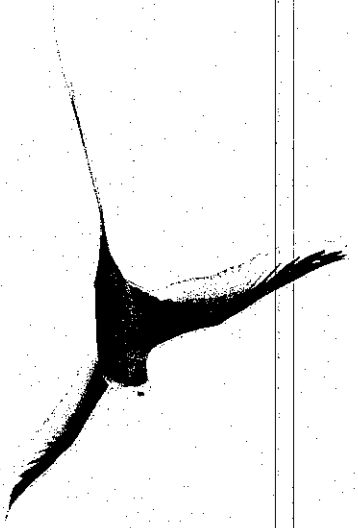
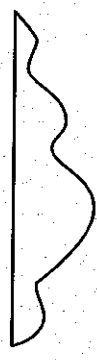
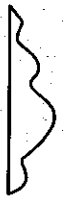
Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20240726-AFF41_CC260724-DE



Agence
d'urbanisme
de La Réunion



Programme de travail

2024





**UNE EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES**

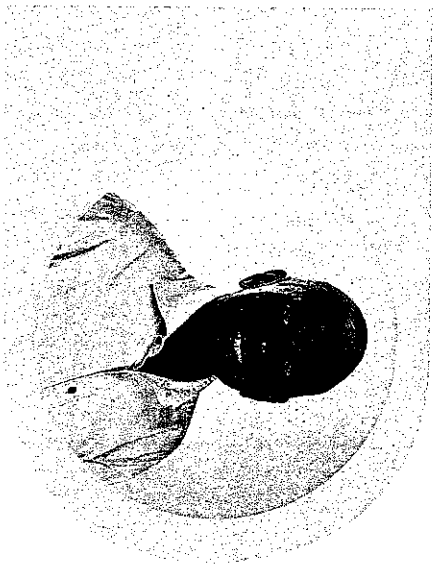
Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740085-20240726-AFF41_CC260724-DE



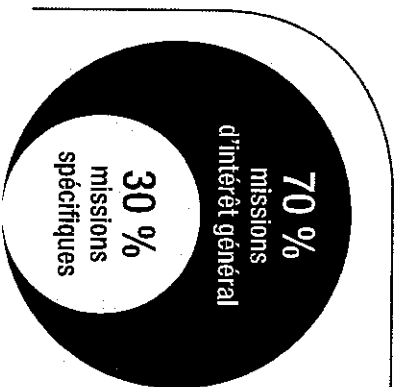
Christian ANNETTE
 Conseiller Régional,
 Président de LAGORAH

LAGORAH partenaire des territoires, une gouvernance multipartite

LAGORAH, agence d'urbanisme à La Réunion, anime la réflexion stratégique et prospective dans le domaine de l'aménagement pour le compte de son Conseil d'Administration (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, les 5 EPCI, l'ARMOS) et de ses partenaires (AFD, ADEME, CDC, Communes, Bailleurs, Syndicats de déchets, etc.).

Ce programme de travail 2024 reflète la dimension partenariale de LAGORAH. Il est le fruit d'un cycle de réunions techniques avec les membres de l'agence. Il distingue les missions d'intérêt collectif, financées par les administrateurs de l'agence et des conventions dédiées, des missions spécifiques.

Conformément à la note ministérielle du 30 avril 2015 cadrant le fonctionnement des agences d'urbanisme, la part des missions spécifiques ne dépasse pas **30% du budget de l'agence.**



CONSEIL RÉGIONAL (financeur principal)

ÉTAT (2^{ème} financeur)

DÉPARTEMENT (financement à hauteur de 50 000€)

EPCI (financement à hauteur de 50 000€ par EPCI)

ARMOS (financement à hauteur de 20 000€)

Une équipe d'experts ancrée dans les territoires

Réunissant géographes, aménageurs, statisticiens, analystes, spécialistes (déchets, mobilité,...), l'AGORAH c'est une équipe multidisciplinaire de 18 personnes riches d'expertises variées et complémentaires.

En majorité issus de formations locales, les collaborateurs allient excellence et formation des plus jeunes.

C'est une philosophie fondatrice de l'agence qui se retrouve également dans une co-direction unique à l'échelle de La Réunion.



L'équipe en 2023

Missions sociales & observatoires

Les observatoires représentent le socle de l'agence et la mémoire vivante du territoire. Véritables outils d'aide à la décision pour les politiques publiques, ils répondent à tous les enjeux complexes d'aménagement et à une territorialisation des résultats. Les informations alimentent également les bases de données de l'agence et son système d'information géographique. Leur actualisation participe à la construction du futur projet de territoire en proposant des données fiables, pertinentes et spécifiques à chaque thématique de l'aménagement du territoire à La Réunion afin d'alimenter la réflexion et de susciter des réformes sur la base des données collectées. Il s'agit, dans ce cadre, de fournir des données qui diagnostiquent l'aménagement du territoire au niveau local et à terme, mesurent les performances des politiques publiques.



Observatoire DU FONCIER ÉCONOMIQUE (OFFE)

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Recensement terrain des ZAE (actualisation de la base ZAE 2018),
- Animation du réseau d'acteurs.

Le développement économique, créateur d'emplois et de richesse, est un enjeu essentiel pour La Réunion qui doit améliorer sa compétitivité dans un système économique désormais mondialisé. Créé par l'AGORAH en 2003, l'Observatoire du Foncier Economique (OFFE) n'a cessé de s'étioffer afin de répondre au mieux aux attentes des acteurs de l'aménagement et du développement économique de La Réunion et de s'adapter, ces dernières années, à un contexte réglementaire, décisionnel et stratégique en matière de développement et d'aménagement économiques (montée en compétence de la collectivité régionale et des EPCI sur ce registre, remaniements répétés de l'urbanisme commercial...) particulièrement fluctuant et complexe.

Expert : Rudy SOUPARAVAPOULÉ - souparayapoule@agorah.com

Chargé d'études en Aménagement et Environnement



Observatoire RÉUNIONNAIS DE L'HABITAT INDIGNE (ORHI)

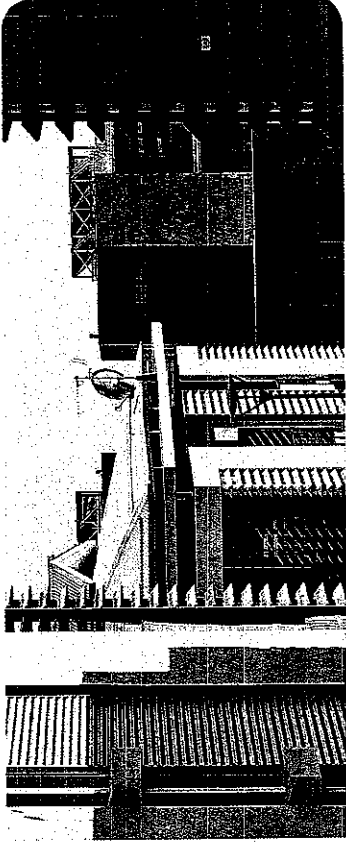
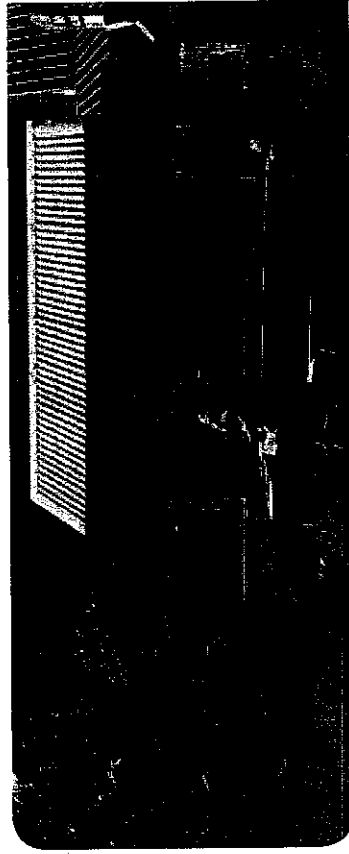
ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Animation d'un comité technique,
- Plaqueette sur les chiffres clés de l'ORHI,
- Organisation d'une matinale (sujet envisagé régies de travaux TCO et Saint-Pierre),
- Participation à la mise en œuvre du nouveau programme d'actions du PDLHI.

L'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI) créé en 2015 a aujourd'hui un peu plus de 8 ans d'existence. Il répond aux enjeux forts de connaissance des situations d'indignité de l'habitat et de suivi des actions d'amélioration et de résorption. Il s'appuie sur les Plans Intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI) qui se déploie sur l'île, permettant de capitaliser des données de repérage actualisées, mais aussi d'accompagner les équipes opérationnelles à constituer des données de suivi dans le cadre de leurs interventions sur le terrain. La livraison de l'outil des gestions des PLHI en 2024 et sa prise en main devrait permettre de fiabiliser et d'homogénéiser les données de l'ORHI remontant des EPCI (et jusqu'à présent partielles).

Experte : Sabine RIVIERE - riviere@agorah.com

Chargée d'études confirmée sur les questions d'habitat social, de rénovation urbaine et de logement indigne



Observatoire DES MOBILITÉS DURABLES & DE L'INTERMODALITÉ

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Publication du bilan annuel 2022-2023 et d'une plaquette de synthèse des principaux indicateurs,
- Poursuite de la mise en œuvre de l'observatoire avec Ile de La Réunion Mobilités (collecte / analyse des données, diverses animations).

Au cœur de tous les grands projets de territoire, les mobilités alimentent de plus en plus les réflexions sur l'aménagement depuis plusieurs années.

L'année 2023 a permis la mise en œuvre du partenariat avec Ile de La Réunion Mobilités pour le co-portage de l'observatoire. Le comité technique de fin d'année permettra de définir la feuille de route précise de l'observatoire pour 2024.

Experte : Caroline MARTIN - caroline.martin@agorah.com
Chargée d'études Intermodalités & Mobilités Durables

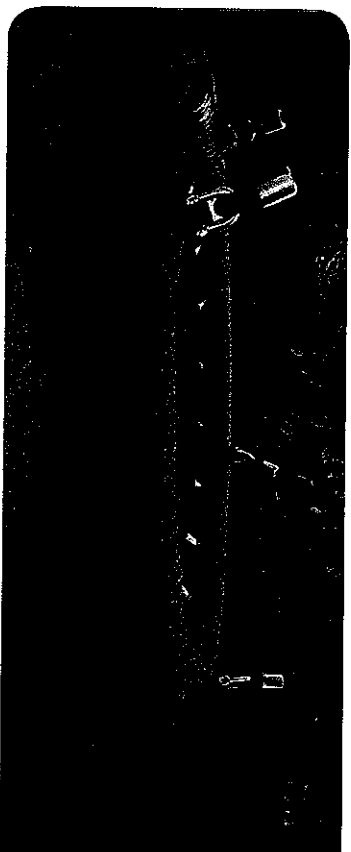
Observatoire DES LOYERS PRIVÉS À LA RÉUNION (OLPR)

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Exploitation de nouvelles sources de données,
- Poursuite de la démarche de demande d'agrément du Ministère du Logement.

L'Observatoire des Loyers privés de La Réunion, piloté par l'ADIL et l'AGORAH, fait partie du réseau national des observatoires locaux des loyers privés créé par le Ministère en charge du Logement. Ce réseau a pour but d'améliorer la connaissance du parc locatif privé. Une connaissance utile aux ménages réunionnais, mais aussi aux acteurs publics pour la conception et le déploiement des politiques publiques tant au niveau local que national.

Expert : Julien MOUNIAMA-MOUNICAN
mouniamamounican@agorah.com
Chargé d'études Politiques de l'Habitat



Observatoire DES ÉQUIPEMENTS

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Édition d'une plaquette de communication,
- Comité de suivi sur la valorisation de la base d'équipements : «Équipements & ZAN : répondre aux besoins de la population de 2050 en toute sobriété ?»,
- Enrichissement de la base de données.

En 2001, l'AGORAH lance sa première base des équipements publics de La Réunion. Il s'agit alors de localiser et cartographier les équipements puis de les classer dans les différents thèmes et sous-thèmes. Plusieurs actualisations de la base de données ont eu lieu, notamment en 2005 et 2016.

En 2020, l'étude «Evolution et regard prospectif sur le niveau d'équipements du territoire de La Réunion», a permis à l'AGORAH d'évaluer les besoins en équipements publics de La Réunion et de proposer une mise à jour de l'Observatoire des Equipements. Suite à cette étude, l'AGORAH a décidé de mener un recensement de terrain d'envergure, entre 2021 et 2022. Les résultats de ce recensement ont été présentés en Comité de suivi de l'Observatoire Réunionnais des Equipements en septembre 2022.

Expert : **Grégory JEANNE** - jeanne@agorah.com
Chargé d'études Urbanisme réglementaire



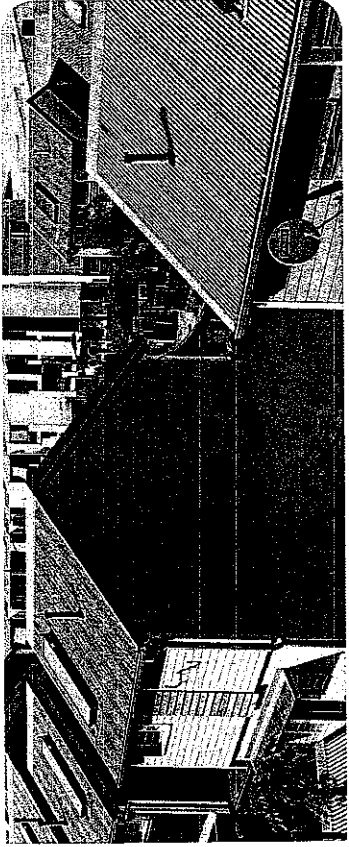
Observatoire RÉUNIONNAIS DES DÉCHETS (ORD)

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Enquête collecte sur les DMA collectés en 2023,
- Enquête conjointe avec la CER BTP auprès des installations de traitement des DAE,
- Appui à un acteur local pour la préfiguration d'un observatoire du réemploi et de la réparation à La Réunion.

Les évolutions réglementaires au niveau européen et national (Loi NOTRe), ont données aux régions la compétence en matière de planification des déchets. Cette nouvelle compétence a induit la rédaction d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) aux Conseils Régionaux. La Région Réunion a alors décidé en 2017, de s'appuyer sur un observatoire local, l'Observatoire Réunionnais des Déchets (ORD). Ce Nouvel outil, porté et animé par l'AGORAH, a été mandaté par le Conseil Régional et l'ADEME via une convention de partenariat, afin d'alimenter et d'assurer le suivi de ce nouveau plan.

Expert : **Matthieu HOARAU** - hoarau@agorah.com
Chargé d'études en Déchets & Développement Durable



Groupe ÉTALEMENT URBAIN (GEU)

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Suivi annuel de la tache urbaine,
- Poursuite du développement de la donnée évaluant l'artificialisation,
- Présentation des indicateurs calculés à partir du MOS réunion 2017.

Les travaux du « Groupe Étalement Urbain » menés avec l'ensemble des partenaires de l'agence depuis 2003 ont permis de mesurer l'état de l'urbanisation à La Réunion autour d'une définition partagée de l'espace urbain et son évolution depuis 1997. Le nouveau contexte réglementaire issu de la loi Climat et Résilience impose de questionner les méthodes de suivi de la consommation foncière.

Expert : Olivier BEAUVOIR - beauvoiro@agorah.com
Responsable du pôle Ressources & Valorisation, Chargé d'études SIG et Informatique

Experte : Pauline SEIGNE - seigne@agorah.com
Chargée d'études SIG, MOS et Cartographie

Observatoire DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES & FONCIÈRES (OTIF)

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Exploitation des bases de données notariales,
- Travail collaboratif avec l'EPF Réunion,
- Production semestrielle d'une note sur la conjoncture immobilière.

Les travaux de l'Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières (OTIF) visent à apporter aux collectivités locales, élus, techniciens, et professionnels ainsi qu'au grand public :

- la connaissance des marchés immobiliers et de leur évolution ;
- une aide à la décision en matière de gestion des ressources foncières et de l'habitat.

Depuis 2023, l'observatoire est alimenté par la base de données DV3F produite par le CEREMA, qui est issue de l'enrichissement du fichier fiscal « Demande de Valeurs Foncières » (DVF) proposé en open-data par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Expert : Ludvik Althiéry - althiery@agorah.com
Chargé d'études Pôle Développement et Territoire / Géomatique



Observatoire DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Veille réglementaire en continu PLU, SCOT, SAR,
- Mise à jour et diffusion en open data de la base permanente des PLU,
- Notes techniques sur les projets de documents de planifications.

Aujourd'hui, les documents d'urbanisme et de planification sont confrontés à un véritable changement de paradigme orienté par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : la lutte contre l'artificialisation des sols avec un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Cette loi assigne un enjeu de taille aux collectivités : aménager leur territoire pour répondre aux besoins de leur population dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, de changement climatique, de recherche de souveraineté alimentaire et énergétique.

Expert : Grégory JEANNE - jeanne@agorah.com
Chargé d'études Urbanisme réglementaire



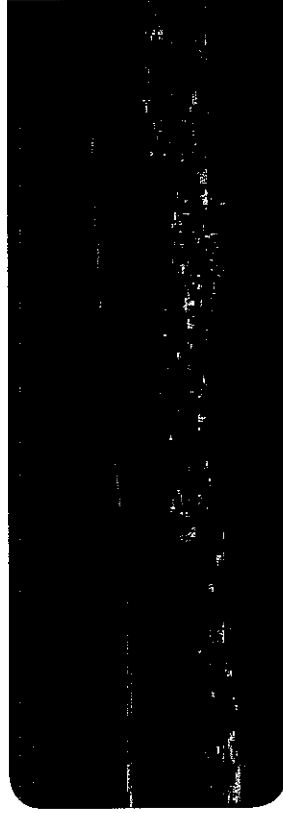
PEIGEO & OPEN DATA

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Co-organisation des Rencontres Géomatiques de La Réunion (RGR),
- Maintenance et alimentation de la plateforme,
- Organisation de session de formation (niveau débutant & avancée / à l'AGORAH et en externe),
- Poursuite du développement partenarial.

Le projet PEIGEO s'inscrit dans le cadre de la transition numérique et notamment de la loi pour une République Numérique qui impose aux autorités publiques de publier sur Internet leurs données d'intérêt général et de les partager dans un format réutilisable. Ces dispositions désormais applicable à l'ensemble des données publiques ont pour objectif de faciliter la réalisation d'études, en favorisant la prise de décisions dans un cadre démocratique, avec un bon niveau d'information de tous les acteurs et du grand public

Experte : Pauline SEIGNE - seigne@agorah.com
Chargée d'études SIG, MOS et Cartographie



Portraits DE QUARTIERS

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Mise à jour en continu,
- Création et déploiement de nouveaux tableaux de bords thématiques.

Initiée en 2014 sur demande des intercommunalités, en charge notamment des politiques locales de l'habitat, la mission « Portraits de quartiers » est une des concrétisations emblématiques de l'agence pour une meilleure connaissance de notre territoire.

Il s'agit d'informations actualisées sur plusieurs thématiques clés, notamment la démographie et l'habitat, et pose les bases de l'évaluation de nos territoires à différentes échelles d'analyses (régionale, intercommunale, communale et au quartier PLH).

La mise à disposition de ces données à travers des tableaux de bords numériques consultables sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone) permet un accès facilité à l'information.

Expert : Julien MOUNIAMA-MOUNICAN -
mouniamamounican@agorah.com
Chargé d'études Politiques de l'Habitat



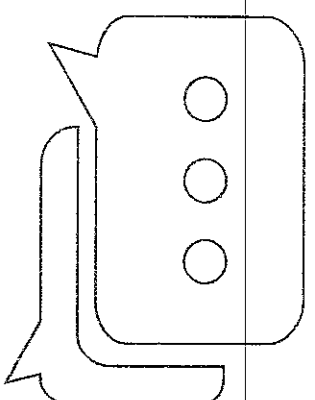
Observatoire HABITAT FONCIER (OHF)

ACTIONS PRÉVUES EN 2024

- Publication d'un premier rapport, création et déploiement de tableaux de bords thématiques (1er trimestre 2024),
- Continuité des travaux en approfondissant les sujets en lien avec la Loi Climat & Résilience,
- Animation d'un groupe de travail spécifique.

Initialement inscrit dans le cadre du Plan Logement Outre-Mer (PLOM), la Loi Climat & Résilience est venue renforcer ce besoin d'observation du foncier dans le cadre des politiques d'habitat (PLH). Cet observatoire régional est l'opportunité d'une approche transversale sur les différents champs d'observation de l'habitat et du foncier et pourra alimenter les intercommunalités pour le déploiement de leurs OHF territorialisés.

Experte : Emmanuelle SCHATZ - schatz@agorah.com
Chef de projet en urbanisme



Autres missions

d'intérêt collectif & missions spécifiques

L'agence développe des réflexions couvrant ses différents champs métiers : l'urbanisme (de projet, de planification, ou d'usages), l'immobilier et l'habitat, l'environnement, les déchets, les mobilités, etc. Ainsi, 70% de l'activité de l'agence participe au développement d'un projet de territoire partagé et constitue les missions d'intérêt collectif. Les résultats de ces missions d'intérêt collectif sont partagés au sein de chaque observatoire de l'AGORAH, sur le site internet de l'AGORAH et en Open Data sur la plateforme partenariale PEIGEO.

Aussi, conformément à son statut d'agence d'urbanisme et en accord avec les textes en vigueur (cf. note ministérielle du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme), des études spécifiques peuvent être demandées par un des administrateurs ou par un des membres de l'agence. Il s'agit d'études qui répondent à des besoins particuliers d'un partenaire sur les champs de compétence de l'agence et pour lesquelles l'agence apporte une plus-value objective. Dans ce cas, le sujet traité fait l'objet d'une convention dédiée avec un financement à part.

Réglementairement, la part des missions spécifiques ne peut dépasser 30% du budget de l'agence.

Le sigle suivant désigne les missions d'intérêt collectif



PROSPECTIVE & PLANIFICATION

TCO - Observatoire SCoT

Actions prévues en 2024

- Dernière mise à jour des indicateurs.

Accompagner le TCO dans le cadre exclusif de la mise en œuvre du Schéma de Coherence Territorial de l'Ouest de La Réunion approuvé par le conseil communautaire du 21 décembre 2016.

SMEP Grand Sud - Observatoire SCoT

Actions prévues en 2024

- Structuration et mise en place de l'observatoire.

L'agence accompagnera le SMEP Grand Sud dans la création d'un observatoire dédié à leur SCoT. Pour cette première année la mission consistera à dresser les contours de l'observatoire, à définir les premiers indicateurs, et à restituer ces derniers sous la forme de livrables communicants.

TCO - Appui au ZAN

Actions prévues en 2024

- Appui méthodologique à la définition de la stratégie ZAN.

Etudes nécessaires et préalables à l'intégration de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans les documents stratégiques du TCO, à savoir le Projet de Territoire, le SCoT, le PCAET et le PLH.

RÉGION RÉUNION - Appui à la conférence régionale de gouvernance de l'artificialisation.

Actions prévues en 2024

- Phase de genèse de cette conférence

L'AGORAH appuiera les services de la Région Réunion dans l'animation de la conférence régionale de gouvernance de l'artificialisation. L'agence accompagnera cette instance en s'appuyant sur tous les travaux réalisés dans le cadre du Groupe Étalement Urbain. Elle contribuera à la production d'éléments relatifs à la trajectoire ZAN

RÉGION RÉUNION - Accompagnement à la mise en œuvre de la Gouvernance Aménagement

Actions prévues en 2024

- Phase de genèse de la gouvernance Aménagement.

L'AGORAH appuiera les services de la Région Réunion dans l'animation de l'instance de la Gouvernance de l'aménagement.

BRGM - Evaluation des risques côtiers et stratégies préventives

Actions prévues en 2024

- Poursuite de la mission.

Sur son champs de compétence relatif à l'aménagement et via ses bases de données associées, l'AGORAH propose d'accompagner le BRGM pour évaluer le coût des impacts des risques côtiers sur le littoral de La Réunion et d'élaborer des recommandations quant aux adaptations les plus pertinentes à mettre en œuvre pour réduire ces impacts, y compris en terme de stratégie d'aménagement.

agorah / programme de travail 2024

HABITAT INDIGNE & RENOVATION URBAINE

DEAL, EPCI - Outil PLHI mutualisé

Actions prévues en 2024

- Déploiement de l'application dans les Intercommunalités.
- Formation des techniciens à l'outil métier PLHI,

Pour faciliter le travail des équipes PLHI des intercommunalités et permettre la remontée d'informations détaillées sur l'habitat indigne, l'AGORAH met en oeuvre, anime et administre une application mutualisée à destination des 5 EPCI.



HABITAT & MARCHÉS IMMOBILIERS

CINOR - Monographies de quartiers PLH

Actions prévues en 2024

- Production des tableaux de bords.

Actualiser les données relatives à l'habitat et au foncier des quartiers de la CINOR dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CINOR.

CIVIS - Observatoire PLH

Actions prévues en 2024

- Mise en oeuvre de l'observatoire PLH CIVIS.

Accompagner la CIVIS dans le cadre de la mise en oeuvre de son Programme Local de l'Habitat, dont le document a été approuvé le 01 Octobre 2019. Cet accompagnement se traduit par la mise en place d'un observatoire pour le suivi de l'application territoriale des orientations définies dans ce document réglementaire.

SAINT-DENIS - Concertation pour la production et réhabilitation de logements sociaux à Saint-Denis

Actions prévues en 2024

- Animation de 4 groupes de travail et production de feuilles de route.

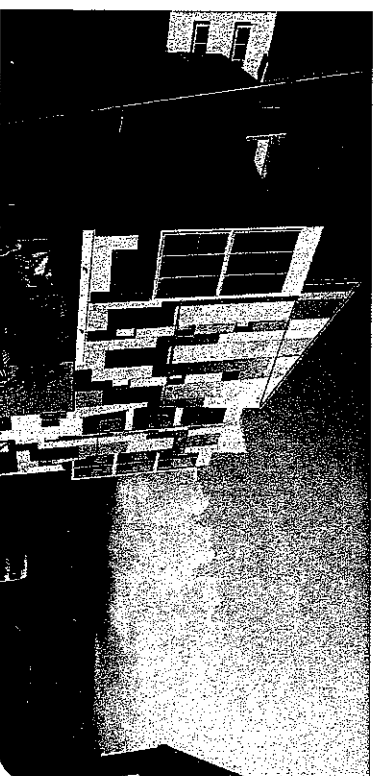
A partir de la sélection d'opérations ciblées en construction et en réhabilitation l'AGORAH propose un travail de concertation réunissant les bailleurs, les services municipaux et autres acteurs de la production de logement pour favoriser la réussite de ces opérations.

CIVIS - Étude sur les logements vacants

Actions prévues en 2024

- Réalisation de l'étude CIVIS.

Proposer à la CIVIS une quantification et une qualification de leurs parcs de logements vacants ainsi qu'un état des lieux des solutions existantes pour la remise sur le marché des logements vacants.



URBANISME RÉGLEMENTAIRE

AFD, DEAL - Guide pour l'élaboration des PLU à La Réunion



Actions prévues en 2024

- Rédaction d'un guide pour l'élaboration des PLU à La Réunion demandé par l'AFD et la DEAL.

Ce guide aurait un double objectif :

- présenter le cadre réglementaire du contenu du PLU : le document établirait pour chaque partie du PLU les éléments réglementaires obligatoires,
- préciser les attendus des services de l'État pour chaque partie, en focalisant sur l'intégration de quelques politiques sectorielles.

SAINT-LEU - Accompagnement à l'urbanisme réglementaire

Actions prévues en 2024

- Appui à la réalisation du diagnostic,
- Réalisation de l'analyse,

Poursuite de l'appui technique et méthodologique durant la phase d'élaboration du diagnostic de la démarche de révision du PLU.

Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet sur l'opération d'aménagement « Saint-Leu Océan », la ville souhaite bénéficier de l'expertise de l'AGORAH afin de mener une analyse sur les secteurs ouverts à l'urbanisation (U & AU) actuellement non consommés à l'échelle de la commune. Cette analyse portera essentiellement sur l'identification des dents creuses (zone U) et des potentiels fonciers (AU) du territoire communal.

URBANISME ÉCONOMIQUE & COMMERCIAL

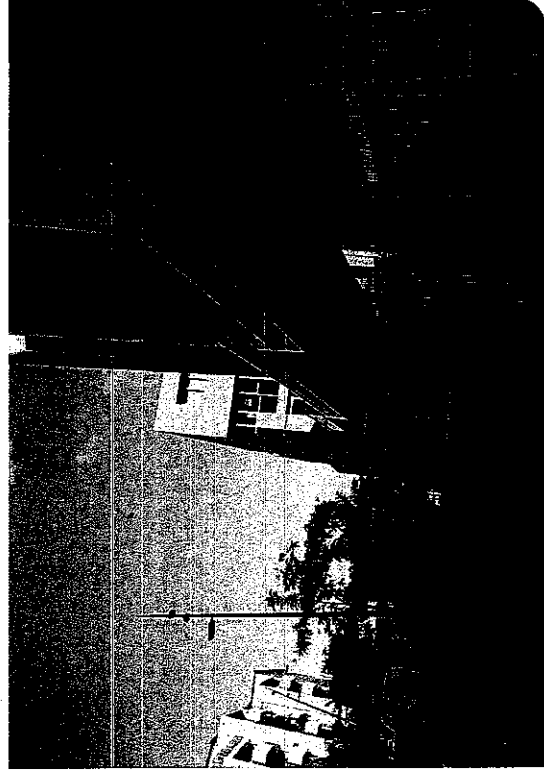
RÉGION RÉUNION - Actualisation de la mesure FEDER portant sur les couts d'aménagement de zones d'activités



Actions prévues en 2024

- Réalisation de l'étude (en coproduction avec la CERBTTP).

Les travaux proposés s'appuieront sur deux Observatoires thématiques de l'AGORAH (l'Observatoire du Foncier Economique et l'Observatoire des Loyers Réunionnais). Il s'agit de réaliser pour le compte de la Région Réunion dans le cadre de l'actualisation de la mesure FEDER 1.3.19, une analyse des coûts pratiqués à La Réunion et dans des territoires comparables en métropole sur l'aménagement, la commercialisation et les loyers pratiqués des zones d'activités.



COOPÉRATION RÉGIONALE & EUROPÉENNE

Ministère des affaires étrangères, Département de La Réunion - Appui à l'aménagement du territoire de Mohéli

Actions prévues en 2024

- Actions de terrain relatives à la gestion des déchets,
- Formations à l'aménagement du territoire.

Dans le cadre du partenariat entre le Département de La Réunion et le Gouvernorat de Mohéli, l'AGORAH accompagne les autorités locales dans plusieurs actions concrètes visant à mettre en oeuvre le schéma d'aménagement territorial de Mohéli ce partenariat s'inscrit dans la continuité des actions de coopération menées par l'AGORAH aux Comores.

Projet Horizon Europe SYNERGIES

Actions prévues en 2024

- Valorisation des actions du projet sur le site risqués naturels.

SYNERGIES vise spécifiquement à développer et tester des dispositifs qui améliorent la préparation des citoyens, des communautés, du système éducatif, de l'administration publique, des entreprises et des acteurs du risque face aux situations d'urgence liées à une catastrophe ou une crise.



ÉVOLUTION & DYNAMIQUES SPATIALES

OPEN DATA

DEAL - Suivi et animation du MOS

Actions prévues en 2024

- Co-organisation du CORU 3.



L'Etat, la Région Réunion et le Conseil Départemental ont souhaité mettre en œuvre de façon partenariale un Mode d'Occupation des Sols (MOS), outil de mesure, spatialisé, permettant de calculer de multiples indicateurs et s'appuyant sur diverses sources de données permettant la quantification et la localisation de la consommation des espaces. L'AGORAH accompagnera les partenaires locaux (EPCI, communes, opérateurs fonciers...) en termes : de compréhension de l'outil, de test, d'appropriation et d'exploitation.

DEAL - Diffusion & valorisation des données géographiques environnementales de la DEAL via le portail PEIGEO

Actions prévues en 2024

- Formation et accompagnement pour l'intégration des données environnementales DEAL dans PEIGEO,
- Mise en place d'un outil de valorisation des données DEAL dans PEIGEO.

Ces travaux sont en lien avec la fermeture de l'application CARMEN prévue fin 2024 et sur l'étude de la possibilité d'utiliser PEIGEO comme support de diffusion des données de la DEAL.



Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

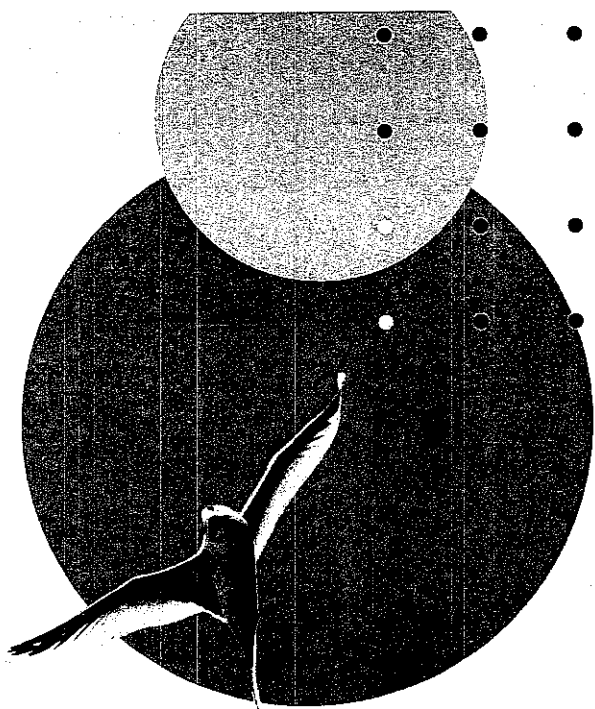
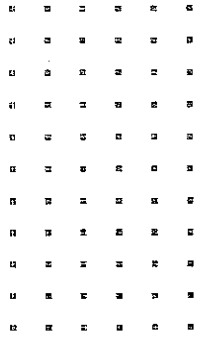
Publié le

ID : 974-249740085-20240726-AFF41_CC260724-DE



**OBSERVER & ANIMER LA RÉUNION D'AUJOURD'HUI
PENSER ENSEMBLE LA RÉUNION DE DEMAIN**

Agence
d'urbanisme
de La Réunion



Envoyé en préfecture le 14/08/2024
 Reçu en préfecture le 14/08/2024
 Publié le
 ID : 974-249740085-20240726-AFF41_CC260724-DE



agorah
agence d'urbanisme de La Réunion

2 rue d'Emmerrez de Charmoy,
 CS 71062 - 97495 ST-DENIS CEDEX
 0262 213 500
 www.agorah.com

www.agorah.com
 f AgorahReunion
 in AgorahReunion

Direction de publication : AGORAH
 Conception graphique : AGORAH
 Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.
 © 2023

